

ESTEZARGUES

Lettre de saison



Printemps 2016



Lettre de saison

Estézargues Printemps 2016



L'édito du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Après un hiver bien doux qui nous l'espérons ne posera pas de problèmes aux cultures, le printemps est là !

C'est une période où notre village est vraiment très beau ! Et je ne suis pas la seule à le remarquer, chaque fois qu'une personne extérieure vient en rendez-vous en mairie, nous avons des compliments sur le village : les maisons bien entretenues, les vieilles pierres du centre ancien agrémentées de végétaux et bien sûr maintenant la belle arrivée paysagée depuis la nationale. Je tenais à vous faire part de ces remarques car c'est à vous aussi que nous les devons ! Le soin apporté aux propriétés bien sûr mais aussi par exemple le fait de penser à rentrer vos bacs de collecte pour qu'ils ne soient pas visibles depuis la voie publique. C'est ce que fait la grande majorité d'entre vous et je vous en remercie, cela améliore le cadre de vie de tous !

Au programme du Conseil Municipal pour le printemps, la reprise du travail sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) liée à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Nous travaillerons également sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels, celles comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention ou pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Miniers.

Estézargues ne relève d'aucun de ces cas et l'élaboration de ce plan ne nous est donc pas imposée. Cependant notre commune est impactée par quelques risques : transports de matières dangereuses, feux de forêt, tempête, séisme, et comme tout le territoire national le risque nucléaire.

Si un accident survenait, avec ou sans obligation, il est toujours préférable de s'y être préparé. J'ai donc souhaité que ce plan soit mis en place à notre échelle. Dans un premier temps, il s'agira de recenser les ressources humaines et matérielles mobilisables par la commune en cas de sinistre. Si vous avez des compétences dans le domaine du secours, de la santé, de la logistique ou de la communication de crise ou tout autre domaine qui vous semblerait intéressant pour notre village et si vous êtes bénévole pour nous aider en cas d'activation de ce plan, merci de contacter la mairie.

Autre sujet important pour le Conseil Municipal, la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Le programme que nous avons validé prévoit celle de la mairie pour 2016. Des solutions provisoires pour le Conseil Municipal et les mariages (délocalisation à la salle du Forgeron) permettront d'attendre l'arrivée éventuelle d'un ascenseur si les subventions nous le permettent.

Je vous souhaite à tous un printemps tonique et joyeux.

Martine Laguérie



Gilles GRANIER



Félicitations à Gilles Granier qui a présenté 3 huiles au Concours Général Agricole de Paris et qui a obtenu 3 médailles d'or (Picholine AOP huile d'olive de Nîmes, Aglandau et Bouteillan).



Il a de plus obtenu pour la 4ème fois le Prix d'Excellence qui récompense la qualité exceptionnelle et constante de ses huiles.



Les informations communales

COUPURES D'ELECTRICITE

Afin d'améliorer la qualité du réseau électrique, des travaux vont être réalisés ce qui entrainera une ou plusieurs coupures d'électricité.



Secteurs concernés le lundi 9 mai de 9h à 12h,

42 chemin de la Devaise	1 traverse du donjon,	622 route des Grès
3 au 11, 15 rue du barri	5 traverse de l'Arceau	Rue de l'Androne
2 calade de Pourchon	3 au 5, 9, 2 au 10 rue Docteur Dibon	
115, 100 chemin de Genestas	77, 34, 66 rue des aires	
25, 17, 25, 133, 137, 173, 183, 207, 60, 140, 172, 173, 212, 250 chemin de Frigolet		
1, 5, 2, 10 au 12 rue de la risque		



Secteur concerné le mercredi 25 mai de 8h à 12h, Quartier de la Queirade

DEBROUSSAILLEMENT

Débroussailler est une obligation légale

Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, vous êtes concerné par le débroussaillage, indispensable à la non-propagation du feu.

Si votre propriété (terrain nu ou construction) se trouve :

- en zone urbaine, vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle ;
- en zone non-urbaine, vous devez débroussailler dans un rayon de 50 m autour de vos constructions.

EMPLOI DU FEU

Interdiction de brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est **strictement interdit** par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). **Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu.**

En effet, les végétaux coupés issus de parcs et de jardins (déchets verts) sont considérés par la réglementation sur les déchets comme des déchets ménagers (rubrique n°20-02 du tableau de l'annexe II à l'article R541-8 du code de l'environnement qui porte classification des déchets). Les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'égavage d'une haie de cyprès, ... sont concernés par cette interdiction permanente.

Dérogations au Règlement Sanitaire Départemental

Toutefois, le Règlement Sanitaire Départemental prévoit que des dérogations à cette règle peuvent être accordées.

L'arrêté du 31/08/2012 relatif à l'emploi du feu prévoit une telle dérogation à ce principe d'interdiction générale de brûlage à l'air libre des déchets verts. Cette dérogation s'applique au brûlage des déchets verts issus du débroussaillage réglementaire, dès lors qu'aucun autre moyen d'élimination de ces déchets facilement accessible n'est mis à la disposition des particuliers à qui s'impose cette obligation légale (cf article 3 de l'arrêté).

Cet arrêté réglemente également l'usage du feu pour les propriétaires et leurs ayants droits lorsque les déchets végétaux ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. C'est le cas pour les végétaux coupés ou sur pieds brûlés dans le cadre d'une activité agricole ou forestière.

Le respect des dispositions de l'arrêté du 31/08/2012 sus-mentionné ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur du feu en cas de propagation du feu vers d'autres propriétés.

En tout état de cause, **l'arrêté interdit strictement l'emploi du feu** sous toutes ses formes (et donc le brûlage de végétaux coupés également) **entre le 15 juin et le 15 septembre** dans et à proximité des massifs boisés à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.

Les informations communales



CEREMONIE DE CITOYENNETE

Le mercredi 30 avril a eu lieu en Mairie une cérémonie de citoyenneté au cours de laquelle deux jeunes majeurs ont reçu leur carte d'électeur.

A cette occasion Mme le Maire a rappelé à chacun les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique.

INSCRIPTIONS

A L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE « Le ROBINIER »

Les parents qui souhaitent scolariser leur enfant pour l'année scolaire 2016/2017 sont invités à se faire connaître dès maintenant. Ils devront être munis du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.

CENTRE AERE – JUILLET 2016

Le centre aéré « Le Robinier » agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, est géré par la Commune d'Estézargues. Des activités variées et adaptées à l'âge des enfants sont proposées sur le centre avec des sorties à thème (cirques, festival, cinéma, parc...). La commune emploie un directeur et des animateurs diplômés.

Son projet éducatif s'appuie, notamment, sur plusieurs objectifs :

- * Répondre aux besoins des familles et des enfants,
- * Organiser l'aménagement du temps libre des enfants,
- * Assurer leur sécurité physique, morale, affective et leur bien-être,
- * Permettre une socialisation de l'enfant,
- * Développer l'autonomie de l'enfant dans un environnement collectif,
- * Offrir aux enfants des activités diverses et enrichissantes.

Le centre accueillera des enfants de **4 à 10 ans** du Mercredi 6 au vendredi 29 juillet 2016. Et comme chaque année, un mini-camp de trois jours/2 nuits sera organisé pour les 6/10 ans. Les plannings d'activités sont en préparation.

Les personnes domiciliées sur la commune d'Estézargues seront prioritaires **jusqu'au 31 mai 2016**. A partir du 1^{er} juin, les dossiers des personnes domiciliées hors de la commune seront acceptés. L'année dernière ce sont plus de 65 enfants qui ont pu bénéficier de l'accueil du centre de loisirs.



INTERDICTION DE STATIONNER - RUE BASSE CARRIERE

Nous avons à plusieurs reprises demander aux riverains de cette rue de ne pas y stationner. Cela rend difficile le passage des véhicules un peu larges. Un camion de pompiers s'est retrouvé bloqué la semaine passée. Ce fut heureusement un avertissement sans frais car il n'était pas en intervention !

J'ai pris la décision d'interdire le stationnement RUE BASSE CARRIERE. Tout contrevenant sera verbalisé dès la mise en place de la signalétique réglementaire.

Les informations communales



PROJET ERIDAN

La commune d'ESTEZARGUES continue de s'opposer au projet ERIDAN, celui-ci étant de nature à porter atteinte au développement communal, à la sécurité des riverains et à l'économie viticole locale.

Vous pouvez retrouver un dossier complet et l'intégralité des recours sur le site internet de la commune, www.mairie-estezargues.fr, rubrique *NON AU GAZODUC ERIDAN*.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENQUETE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, en Mairie, pour recevoir ses observations écrites et orales :

- ◇ le vendredi 29 avril 2016 de 14 heures à 17 heures
- ◇ le mardi 31 mai 2016 de 14 heures 30 à 17 heures 30.



LES DECHETS VERTS

Un deuxième passage de ramassage des poubelles vertes est programmé tous les mardis matin à partir du **3 juin 2016**.

A noter que du compost est disponible route de l'ancienne décharge, juste après le pont, Chemin de la Rascasse.



REUNION PUBLIQUE

22 juin 2016 à 18h30 Salle du Forgeron de la Paix

Les consignes de tri, vos performances, le nouveau mode de distribution des sacs, la baisse du taux de la TEOM (de 15.70 % à 14.70 %).

CHIENS ET CHATS ERRANTS

Une campagne de capture et de stérilisation de chats et chiens errants sera menée **du lundi 9 mai au vendredi 20 mai inclus**.

AGENDA

29 avril : Permanence enquête publique PPRI

8 mai à 11h15 : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

20 mai : Bal costumé de l'APE « Le Robinier »

31 mai : Permanence enquête publique PPRI

1er juin : Inscription aux Escapades de Signargues

3 juin : Boum de l'APE « Le Robinier »

18 juin : Comité « Lou Pelaou » - fête de la Musique

22 juin : Réunion publique SMICTOM



Les informations communales

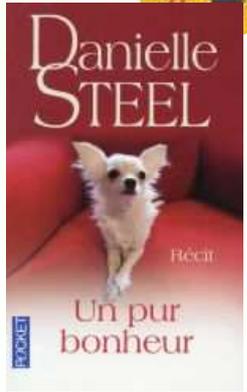
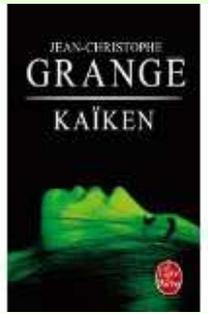
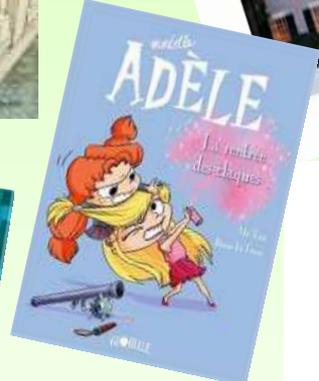
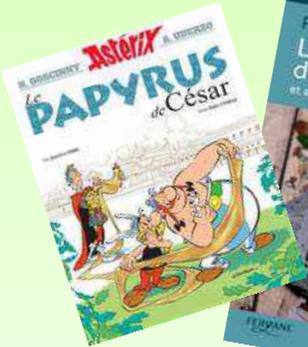
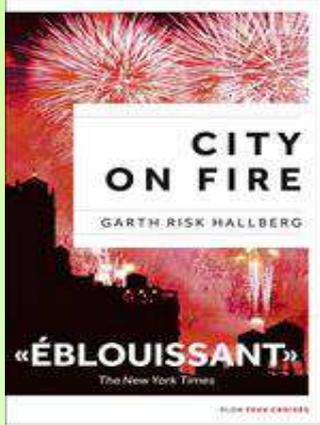
BIBLIOTHEQUE ESTEZARGUES

Quelques nouveautés.....

Les horaires :

Lundi 16h30/17h30 - Mardi 17h30/19h - Jeudi 16h30/17h30

Vendredi 15h45/16h45 - Le 1^{er} samedi du mois 11h/12h



Les informations communales



LES ESCAPADES DE
SIGNARGUES

EXPOSITION THEMATIQUE SUR LA VIGNE ET LE VIN

A l'occasion des Escapades de Signargues qui auront lieu sur la commune le vendredi 22 juillet 2016, un timbre-poste spécial représentant la fontaine et le lavoir sera mis en vente. Un cachet temporaire illustré sera disponible pour oblitérer le courrier.



La Mairie organisera avec le concours de l'A.B.C.D.E. (Association des Béotiens Collectionneurs de Domazan et des Environs), une exposition philatélique et cartophile dans la salle du Forgeron de la Paix.

Pour cette occasion nous invitons tous les habitants et au-delà toutes les personnes philatélistes ou pas à participer en venant exposer leurs timbres sur le thème de la vigne et du vin.

Nous sommes également à la recherche de cartes postales ou photos représentant le village au fil du temps.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la Mairie le plus tôt possible afin d'organiser au mieux cette exposition sur notre village .

D'avance merci de votre participation

Atelier philatélie



Un atelier philatélie à Domazan pendant les vacances d'été 2016 ?

Dans le cadre des nouvelles activités périscolaires mises en place par la mairie, votre enfant a participé au cours de ce trimestre scolaire à un atelier « Découverte de la Philatélie ». Au cours des séances qui se déroulent une fois par semaine, il a manipulé des timbres du monde entier. Il a certainement découvert de nouveaux pays, même si parfois le survol était un peu rapide...

Si votre enfant a aimé cet atelier, s'il a envie de continuer à voyager autour du monde, s'il souhaite découvrir d'autres civilisations et modes de vie, s'il ambitionne d'agrandir sa collection de timbres, alors au cours des vacances d'été 2016, à Domazan, il pourra peut-être le faire dans le cadre d'un atelier Philatélie qui pourrait se dérouler chaque jeudi matin des mois de juillet & d'août de 10h00 à 11h30 à la Maison du Terroir, 1 avenue des Marronniers à DOMAZAN (30390) .

Avant de lancer cet atelier, nous avons besoin de savoir combien d'enfants seraient éventuellement intéressés par cette initiative ; nous vous en précisons les conditions dès que nous aurons suffisamment de réponses positives, mais dès à présent vous pouvez noter qu'il serait gratuit, hebdomadaire et le nombre de places limitées.

Si vous souhaitez que votre enfant participe à cet atelier pendant l'été, merci de déposer le formulaire ci-joint en mairie ou confiez le à votre enfant qui le remettra à l'animateur lors de la prochaine séance de l'atelier philatélie le mardi 3 mai 2016.

Atelier philatélie



Un atelier philatélie à Domazan pendant les vacances d'été 2016 ?

C'est envisageable si quelques enfants sont intéressés et disponibles. Afin de préparer cet atelier, merci de remplir ce petit questionnaire.

Nom & prénom :

Prénom de votre enfant :

Intéressé par un atelier Philatélie pendant l'été :

Oui Non Peut-être

Si vous avez répondu *Oui* ou *Peut être*, merci de compléter la suite.

N° de téléphone :

Adresse de courrier électronique :

Participation jeudi 7 juillet 2016 10h/11h30 vendredi 15 juillet 2016 10h/11h30

vendredi 22 juillet 2016 10h/11h30 jeudi 28 juillet 2016 10h/11h30

jeudi 4 août 2016 10h/11h30 jeudi 11 août 2016 10h/11h30

jeudi 18 août 2016 10h/11h30 jeudi 25 août 2016 10h/11h30

Ce formulaire rempli est à déposer en mairie ou à confier à votre enfant qui le remettra à l'animateur lors de la prochaine séance de l'atelier philatélie le mardi 3 mai 2016.

Comité des Fêtes « Lou Pelaou »

Nous vous remercions d'avoir participé à notre soirée cassoulet qui était excellent !



Nous vous donnons rendez-vous le 18 juin pour la fête de la musique. Alors amis musiciens, préparez vos instruments car une scène libre sera mise en place mais aussi un stand de restauration et une buvette.

Notez dans vos agendas que notre fête de village se déroulera les samedi 16 et dimanche 17 juillet.

Dès à présent, petits et grands, commencez à préparer vos caisses à savons pour le défilé, si vous souhaitez avoir des renseignements n'hésitez pas à contacter un membre du comité. Nous reviendrons vers vous avec un programme complet de ces réjouissances, mais en attendant nous vous souhaitons un bon printemps.

Le comité des fêtes.

LA SOCIETE DE CHASSE « LA DIANE »

Notre 1er brevet de chasse sur lapin a eu un réel succès avec 21 meutes engagées . Celles ci venaient parfois de très loin (Deux Sèvres Carcassonne, Perpignan ...).

Cela a permis de découvrir la chasse sans fusil. En effet ce brevet est fait uniquement pour sélectionner les meilleurs chiens.

Je remercie tous les chasseurs qui ont donné beaucoup de leur temps pour cette manifestation ainsi que les participants, les juges et bien sûr les spectateurs qui ont été très nombreux pendant ces trois jours.



Je vous donne rendez vous l'année prochaine pour la deuxième édition
Merci à tous.

Le président,
Jean-Pierre ROULET.

Les féeries du
PONT

FEUX
GAULOIS
3 | 4 | 10 | 11 JUIN

PAR GROUPE



Billetterie sur www.pontdugard.fr et dans les points de ventes habituels. Renseignements au : 04 66 37 50 99



site du
PONT
DU GARD



Avec le soutien de :



TVSUD **Midi Libre**

Illustration : © 2016 Pont du Gard / F. B.

Mémo

ABRAHAM Nettoyages
83 Chemin de la Rascasse
Tél: **06 09 54 90 62**

Bibliothèque municipale
Place de la Mairie
Prêt de livres et de DVD

Cave coopérative d'Estézargues
478 route des Grès
Tél: **04 66 57 03 64**

Crèche Halte Garderie
« Galopins, Galopines »
Place de la Mairie
Tél: **04 66 57 11 27**

DANEL Stéphane
Entretien et Plantation
Parcs et Jardins
900 chemin de Notre Dame
Tél: **06 63 61 45 33**

Ecole Maternelle et Primaire
« LE ROBINIER »
Place de la Mairie

EDP Travaux du Bâtiment
117 chemin de la Fenouillère
Tél: **04 66 01 84 25**

Expert-comptable
Françoise RICOUX
30 rue Basse-Carrière
Tél: **04-66-72-81-94**

Garage MAZZI
105 chemin de la Fenouillère-RN100
Tél: **04 66 37 04 45**

Hôtel-Restaurant ***
« La Fenouillère »
247 chemin de la Fenouillère-RN100
Tél: **04 66 57 03 08**

Infirmiers
Cédric PUIROUX
Isabelle JACQUET
Tél: **09 80 80 30 30**

Magnétiseur
Philippe LE PEURIEN
16 rue du barri

MEDVED Père et Fils SARL
Tous travaux d'électricité
2 rue du docteur Dibon
Tél: **06 16 33 09 34**

Moulin à huile
« Domaine de Pierredon »
chemin de la Distillerie
Tél: **04 66 04 05 89**

Ostéopathe
Annik DEZEUZE
6 Traverse du Donjon
Tél: **06 46 72 15 42**

Numéro d'URGENCE :
112

Centre Antipoison :
04 91 75 25 25

Enfants Maltraités :
119

Enfants Disparus:
116 000 pour accompagner les familles

Gendarmerie d'Aramon :
04 66 57 03 53

Police Intercommunale :
06 37 65 44 27

Violence Conjugale : 3919.

Permanence téléphonique de
« Violence Conjugale Femmes
Info Service »
du lundi au samedi de
8h à 22h,
les jours fériés : 10 h à 20 h.

Assistance Sociale DDSS :
Centre médico-social de Villeneuve les Avignon.
Uniquement sur Rendez-vous au **04 90 25 46 68**

CAF du Gard :
321 rue Maurice Schumann
30922 NIMES CEDEX 9
Tel: **0810 25 30 10**

Centre Médico-Psychologique :
27, Bd Maréchal Joffre 30300 Beaucaire
Tel : **04 66 59 48 48**. Vous ressentez le besoin de
parler...ou d'un conseil... ? Un accueil infirmier en
permanence, une aide psychologique ou psychia-
trique sur rendez-vous.

Le Défenseur des droits :
CCAS de Villeneuve les Avignon
Tél. 04.90.15.97.00 - Fax. 04.90.25.79.77
Permanence tous les 1ers et 3èmes mardis du mois de
13h30 à 17h00

EDF : 2 rue de Verdun—30000 Nîmes
Tel : **0810 030 810**.
En cas de panne : **0 810 333 030**

SAUR (eau & assainissement) :
18 av Gabriel Péri
30400 Villeneuve les Avignon
Tel : **0 810 812 676**

Pôle Emploi : 39 49

Comment calculer sa retraite ?
Simulateur MAREL sur internet
www.marel.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie :
36 46

Conciliateur de justice
Monsieur Antonio SALEZ
Tél. **06.77.11.55.99**

Lettre de saison Estézargues Printemps 2016



Mairie d'Estézargues

Tél : 04.66.57.07.80

Fax : 04.66.57.10.80

Courriel :

estezargues.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Le lundi :

Fermé au public le matin

14h00 – 18h30

Le mardi :

8h30 – 12h

14h00 – 17h30

Le mercredi :

8h30 – 12h30

Fermé au public l'après-midi

Le jeudi :

Fermé au public le matin

14h00 – 17h30

Le vendredi :

Fermé au public le matin

14h00 – 17h30

Permanences de Madame le Maire :

Le mardi de 10h à 12h
et le vendredi matin sur rendez-vous.

En cas d'urgence vous pouvez appeler
Madame Martine LAGUERIE, Maire,
au **06 09 81 34 77**

ou Monsieur Bernard MAGGI,

1er adjoint au **06-22-48-73-82**

ou Monsieur Didier CATUOGNO,

2ème adjoint au **06-15-65-74-28**

Permanences de Monsieur Gérard BLANC et Madame Muriel DHERBECOURT Conseillers Départementaux du Canton de Redessan

La date de permanence est affichée en Mairie
quelques jours avant leur venue.

ESCAPADES DE SIGNARGUES



Ouverture des inscriptions
le 1er juin :

- ◇ En ligne sur signargues.fr
- ◇ Durant les permanences, à la
Maison du Terroir de Domazan

Naissance



**GONZALEZ GRANIER
Jean-Gabriel
le 14 mars à Nîmes**



Directeur de publication:

Martine LAGUERIE

Rédaction / Réalisation:

Didier CATUOGNO



Papier recyclé

Photographies

Impressions en mairie: 280 exemplaires